11 juin 42

STE. ANNE DE VARENNES.

ORDRE A SUIVRE

POUR LE COURONNEMENT D'UN TABLEAU REPRÉSENTANT STE. ANNE ET LA B. V. MARIE.

dans la paroisse de Varennes le 26 juillet suivant.

C'est le privilége particulier et bien apprécié du Chapître de St. Jacques de Montréal de fournir les deux couronnes d'or, qui doivent servir au couronnement dudit tableau, qui par son antiquité et par les grâces singulières dont il a été l'instrument, doit recevoir avec l'approbation de l'évêque diocésain, un honneur tout particulier, celui d'être couronné, comme le sont à Rome toutes les images miraculeuses de la Ste. Vierge par l'illustre Chapître de St. Pierre qui, entre les glorieuses faveurs dont il jouit, ne regarde pas comme la moindre celle de pouvoir contribuer à augmenter le culte de la Mère de Dieu et exciter la piété des fidèles envers les images de la bienheureuse Vierge, qui sont les plus célèbres par leur antiquité et les prodiges qui ont été approuvés par les Ordinaires du lieu.

1°. Pour que ce couronnement se fasse avec la dignité qui convient, il est important de fixer les rites sacrés qui doivent s'y observer, en suivant l'ordre approuvé par les maîtres de cérémonies à Rome, et adapté à la fonction que doit exercer celui qui est chargé de cet emploi. Il est à observer que ces cérémonies regardent, les unes le tems qui précède le couronnement, les autres accompagnent le couronnement, d'autres enfin s'observent après.

Avant tout, il faut que M. le curé lise au prône de la messe paroissiale le mandement de l'évêque diocésain, qui a approuvé l'honneur religieux que l'on doit rendre à ce tableau, a fixé l'ordre de la cérémonie et accordé une indulgence plénière, en vertu d'un Indult apostolique. Il faut aussi que les mesures des deux couronnes sus-mentionnées soient envoyées au Chapître ; que ces couronnes soient déposés à l'évêché aussitôt qu'elles auront été achevées par l'ouvrier ; et que l'on fasse tirer quelques copies et des médailles de cette image sacrée, si quelques particuliers désirent par dévotion se les procurer. Le vingt-trois juillet l'on commencera à donner des signes de joie par le son de toutes les cloches à l'*Angelus* du matin, du midi et du soir ; et l'on en fera autant les deux jours suivans. L'on pourra ajouter quelques

exercices particuliers à ceux de la mission qui se fait actuellement dans cette paroisse, pour préparer le peuple à recevoir les grâces qui lui sont offertes dans cet heureux tems.

L'église paroissiale sera ornée aussi richement que possible, comme aux plus grandes solennités. Les murs seront garnis à l'intérieur, autant que faire se pourra, de tentures de soie ; et des inscriptions en l'honneur de Ste. Anne seront placées avec ordre et symétrie des deux côtés. La chapelle Ste. Anne sera ornée de même. Deplus l'on y préparera un brancard surmonté d'un baldaquin sous lequel sera déposé le tableau qui devra être couronné. Ce brancard sera aussi illuminé que possible ainsi que l'autel sur lequel il sera déposé avant la translation. L'on placera au-dessus de la grande porte de l'église paroissiale une copie dudit tableau avec les armes de N. S. P. le Pape Grégoire XVI, de l'évêque diocésain, et celles du Chapître.

2°. Vers le soleil couché du 25 juillet l'on chantera à la chapelle de Ste. Anne l'*Ave Maris Stella*, avec l'oraison " *Famulorum tuorum*, etc." puis les litanies de Ste. Anne avec son oraison, comme au Processional. Le lendemain à l'heure indiquée, l'évêque se rendra à l'église en fesant son entrée comme aux jours où il officie pontificalement. Tous les chanoines et officiers de la messe, ainsi que ceux qui doivent porter le brancard, ayant pris les ornemens sacrés, et l'évêque ayant reçu lui-même la chappe et les gants, il entonne le *Veni Creator* ; après la première strophe que l'on chante à genoux, il reçoit la mître et la crosse ; et l'on se rend processionnellement à la petite chapelle de Ste. Anne à l'extrémité du village. Tous ayant pris leurs places, l'on chante l'oraison du St. Esprit. L'évêque met les deux couronnes entre les mains du curé et des marguilliers, qui promettent de les conserver religieusement sur les têtes de la B. Vierge et de Ste. Anne. Un notaire en dressera un acte, qui sera ensuite lu à haute voix avec le mandement de l'évêque qui permet le couronnement du tableau. L'évêque bénit ensuite les couronnes dans un riche bassin d'or ou d'argent. Il entonne d'abord le *Sub tuum* ; et quand le chœur a fini de le chanter, il entonne l'antienne, *Manum tuam*, &c. v. *Adjutorium nostrum in nomine Domini.* R. *Qui fecit cœlum et terram.* v. *Dominus vobiscum.* R. *Et cum spiritu tuo.* Oratio : *Omnipotens sempiterne Deus, cujus clementissimâ dispensatione cuncta creata sunt ex nihilo ; majestatem tuam supplices deprecamur, ut has coronas pro ornatu Sacræ Imaginis Genetricis Filii tui Domini nostri et Beatæ Annæ fabricatas benedicere, et sanctificare digneris. Per eumdem*, &c.

Il bénit ensuite l'encens, asperge les couronnes et les encense. La procession se remet ensuite en marche ; et chacun marche en son rang, en se conformant au cérémonial. Ceux qui portent le brancard marchent immédiatement devant l'Evêque. Ils sont entourés d'au moins huit clercs tenant des flambeaux et des fanaux allumés. L'Evêque porte lui-même avec pompe les couronnes, assisté des Diacres d'honneur, qui marchent à ses côtés et du Prêtre assistant qui marche devant à la droite du Diacre d'office. Le S. Diacre porte la croix de Procession. L'on chante l'hymne *O Gloriosa* qui est entonnée par l'Evêque ; puis le *Fortem virili pectore* &c. et autres cantiques sacrés. S'il y a quelques reposoirs, la Procession s'y arrêtera, et l'on y chantera quelques motets à l'honneur de la B. V. Marie et de sa sainte Mère.

Lorsque l'Evêque est arrivé au Chœur de l'Eglise paroissiale, il chante les oraisons "*Deus qui virginalem aulam B. Mariæ semper Virginis, in quâ habitares, eligere dignatu ses: da, quæsumus, ut suâ nos d fensione munitos, jucundos facias suæ interesse coronationis. Qui vivis et regnas cum Deo Patre* &c." et "*Deus qui Beatæ Annæ* &c.;" et il va déposer les couronnes sur un coussin placé sur l'autel au coin de l'Epître. Ceux qui portent le brancard s'arrêtent au bas du chœur, et déposent le tableau sur une crédence préparée pour cela. Le prêtre assistant publie ensuite l'Indulgence plenière obtenue du Souverain Pontife, en la forme ordinaire. L'on chante ensuite la grande messe avec les cérémonies d'usage. L'Evêque devra adresser lui-même quelques mots au clergé et aux fidèles, et le Diacre et S. Diacre d'office devront communier à la grande messe. La messe finie, l'Evêque se rend au trône avec tous les officiers; il quitte la chasuble et les tunicelles; il reçoit la chappe et les gants, la mître et la crosse, et va avec tous les officiers parés, chanoines et autres se mettre à genoux devant le tableau de Ste. Anne. Il entonne le *Regina Cœli* qui est chanté par le chœur des musiciens, puis un motet ou antienne à Ste. Anne. Le chant étant fini, il va, assisté de tous les officiers de la messe, chercher les couronnes; et il les impose avec respect sur la tête des Stes. Images de la B. Vierge et de Ste. Anne, disant en placant chaque couronne: "*Sicuti per manus nostras coronaris in terris, ita et à Christo gloriâ et honore coronari mereamur in cœlis.*" Cela fait, toutes les cloches sont mises en branle, pendant que l'on chante le *Sicuti per manus nostras*, &c. en musique et que l'orgue accompagne ce chant sacré. L'Evêque, ayant béni l'encens, encense de trois coups le tableau couronné. Les chantres ayant chanté les versets V. *Corona aurea super caput ejus.* R. *Expressa signo sanctitatis, gloria honoris et opus fortitudinis.* V. *Coronasti eam Domine.* R. *Et constituisti eam super opera manuum tuarum.* L'évêque chante: ORATIO: *Præsta misericors Pater, per invocationem genetricis Unigeniti Filii tui Domini nostri J. C. quem pro salute generis humani, integritate Virginis Mariæ servatâ, carnem sumere voluisti; quatenus precibus ejusdem sacratissimæ Virginis, quicumque eamdem misericordiæ Reginam, et gratiosissimam Dominam nostram coram hâc effigie suppliciter honorare studuerint, et de instantibus periculis eruantur, et in conspectu divinæ majestatis tuæ de commissis et omissis veniam impetrent: ac mereantur in præsenti gratiam quam desiderant adipisci, et in futuro perpetuâ salvatione cum electis tuis valeant gratulari. Per eumdem*, etc. *Sacrifiis præsentibus, quæsumus, Domine, placatus intende: ut per intercessionem B. Annæ, quæ Genetricis Filii tui Domini nostri J. C. mater existitit, et devotioni nostræ proficiant et saluti. Per eumdem Dominum*, &c." Demeurant toujours avec tous les officiers sacrés devant la Ste. Image, il entonne le *Te Deum* avec l'oraison "*Deus cujus misericordiæ*, &c. L'on récite ensuite le *De profundis* avec l'oraison "*Deus veniæ largitor*, &c." puis le *Pater* et *l'Ave* pour le chapître. *Oremus pro benefactoribus nostris. Retribuere*, &c. Enfin l'Evêque chante l'oraison de Benoit XIII. OREMUS, *Defende, quæsumus, Domine B. Mariâ semper Virgine intercedente istam ab omni adversitate familiam, et toto corde tibi prostratam ab hostium propitius tuere clementer insidiis. Per Christum*, &c.

L'Evèque étant retourné au trône et ayant déposé les ornemens sacrés, est reconduit au Presbytère, comme après les G. messes ordinaires. Le tableau reste exposé à la vénération des fidèles ; et plusieurs flambeaux doivent brûler en sa présence.

3°. A vêpres, l'Evêque après avoir encensé l'autel va encenser le tableau. Les vêpres finies, on le reporte à la chapelle Ste. Anne avec la même solennité qu'on la apporté, en chantant des hymnes et des cantiques en l'honneur de la B. Vierge et de sa glorieuse mère. L'on revient ensuite à l'Eglise Paroissiale où l'on donne le salut et la bénédiction du St. Sacrement. Au coucher du soleil toutes les cloches sont mises en branle, et l'on allume les flambeaux, qui doivent servir à l'illumination. Pendant trois jours l'on fera entrer dans les exercices de la mission les éloges de la B. V. Marie et de sa sainte Mère. Une copie du tableau couronné sera envoyée et déposée dans l'Eglise cathédrale, et une rélation de l'histoire de cette cérémonie sera déposée dans les Archives de l'Evêché ; et l'on en gardera une copie dans celles de la Paroisse, où on la gardera avec soin comme un monument perpétuel de la grâce accordée à la Paroisse.

Vu et approuvé le cérimonial ci-dessus et des autres parts.

St. Hyacinthe, le 11 juin 1842.

† IG. Ev. de Montréal.

Ste Anne de Varennes ordre à suivre pour son couronnement — 1842